

CHAPITRE 9.

LES ÉLECTIONS PROVINCIALES

Régis Dandoy, Geoffroy Matagne, Herwig Reynaert et Tony Valcke

1. Introduction

En Région wallonne, les élections communales sont organisées de manière simultanée avec les élections provinciales. Le 14 octobre 2012, les électeurs wallons ont ainsi exprimé deux votes : un pour la composition du conseil communal et un autre pour la composition du conseil provincial²⁷³. Cette simultanéité n'est pas sans conséquence puisque se trouvent entremêlées deux campagnes électorales aux caractéristiques et enjeux parfois divergents. Ainsi, les élections provinciales sont perçues comme étant plus idéologiques et moins personnalisées que les élections communales, en témoigne l'utilisation moins fréquente des voix de préférence lors du scrutin provincial²⁷⁴.

Malgré des différences importantes au niveau de l'électorat et du système électoral présentées dans une première section, ce chapitre entend comparer de manière sommaire les élections communales et provinciales en ce qui concerne les deux principales dimensions des élections et qui feront l'objet des deux sections suivantes : d'une part, l'offre électorale, à savoir le nombre de listes en présence, le noms et les types de listes ainsi que les candidats qui les composent et, d'autre part, la demande électorale, à savoir les résultats électoraux en tant que tels.

2. La comparaison des élections communales et provinciales

Malgré leur simultanéité, il est difficile de prétendre comparer valablement les élections aux niveaux communal et provincial, principalement à cause des différences en termes d'électorat et en termes de systèmes électoraux en vigueur pour ces deux élections. Tout d'abord, l'électorat n'est pas le même puisque les résidents non belges (européens et non-européens) ont le droit de vote pour les élections communales mais pas pour les élections provinciales. Toutefois, cette diffé-

²⁷³ Cette simultanéité des élections communales et provinciale est identique en Flandre. Étant donné l'absence de province bruxelloise, l'électeur bruxellois ne peut que voter pour les élections communales. Pour plus d'informations sur les élections communales dans ces deux régions, voir les chapitres sept et huit.

²⁷⁴ WAUTERS, B., *De kracht van de voorkeurstem in stad en dorp*, Louvain, KULeuven, Afdeling Politologie, 2000 ; VALCKE, T., REYNAERT, H., STEYVERS, K. et ACKAERT, J., « De provincieraadsverkiezingen van 8 oktober 2006. Electoral tendensen in Vlaanderen en Wallonia », *Res Publica*, vol. 49, n° 2-3, 2007, pp. 443-477.

rence reste minime et n'a donc pas un impact considérable sur l'électorat au niveau wallon puisque seuls 68 694 non-belges se sont inscrits pour le scrutin communal, ce qui ne représente que 2,68 % de l'électorat wallon total²⁷⁵.

Les principales différences entre les scrutins communaux et provinciaux se situent au niveau du système électoral. Ainsi, la répartition des sièges pour les élections provinciales s'effectue sur base de la méthode D'Hondt, tandis que la méthode Imperiali est d'application pour les élections communales. La méthode D'Hondt étant relativement plus proportionnelle que la méthode Imperiali, les élections provinciales impliquent une stratégie de parti différente que celle retenue pour les élections communales. En effet, la prime en siège octroyée aux listes les plus fortes en voix est moins importante avec la méthode D'Hondt. Il est ainsi probable d'observer plus de listes et moins d'alliances électorales au niveau provincial qu'au niveau communal.

Par contre, une autre caractéristique du système électoral provincial plaide en sens contraire : le nombre de sièges à pourvoir est sensiblement différent de celui des élections communales. Depuis 2011, le nombre de conseillers provinciaux a été réduit de manière significative en Wallonie (voir tableau 9.1)²⁷⁶. Désormais, 37 conseillers provinciaux sont à élire dans trois provinces (Brabant wallon, Luxembourg et Namur) et 56 dans les deux plus grandes provinces (Hainaut et Liège). Les circonscriptions électorales ont également été modifiées depuis les dernières élections provinciales entraînant principalement la fusion de districts. En 2012, la Wallonie est divisée en 34 districts électoraux, contre 46 en 2006.

Tableau 9.1. Nombre de sièges à élire dans les conseils provinciaux (2006-2012)

	2006	2012
Brabant wallon	56	37
Hainaut	84	56
Liège	84	56
Luxembourg	56	37
Namur	56	37
Total	336	223

La conséquence de ces deux modifications (nombre de sièges et limites des circonscriptions) a pour impact que le nombre moyen de sièges par circonscription est plus réduit pour les élections provinciales que pour les élections communales. Mis à part les deux districts électoraux du Brabant wallon²⁷⁷, les plus grands districts électoraux sont à trouver à Liège (dix sièges), Charleroi, Gembloux, Namur et Tournai (neuf sièges). En comparaison, neuf sièges sont également à pourvoir dans

²⁷⁵ BLAISE, P., DE COOREBYTER, V. et FANIEL, J., « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 2150-2151, 2012, pp. 1-138.

²⁷⁶ Décret wallon spécial du 13 octobre 2011 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de composition des collèges et conseils provinciaux.

²⁷⁷ Les districts électoraux de Wavre et Nivelles comptent respectivement 21 et 16 sièges.

les plus petites communes wallonnes (Martelange, Herbeumont et Daverdisse) tandis que pas moins de 51 sièges sont à répartir dans la commune de Charleroi. Ce faible nombre de sièges par district électoral provincial a vraisemblablement pour conséquence la constitution de moins de listes et plus d'alliances électorales qu'au niveau communal. Mais le faible nombre de sièges à répartir a également un impact sur le processus de composition des listes puisqu'il est plus aisé d'avoir une liste complète au niveau provincial qu'au niveau communal, d'autant plus que le réservoir de candidats potentiels est *de facto* plus élevé au niveau provincial.

Au demeurant, l'offre électorale (les listes en présence) pour les élections provinciales est fortement différent de celle pour les élections communales. Pour les élections communales, on observe en moyenne 3,86 listes par commune. Lors des élections provinciales en Wallonie, pas moins de 277 listes se présentaient dans les 34 districts, ce qui fait une moyenne de 8,15 listes par district électoral²⁷⁸. Le faible nombre de sièges à répartir n'a pour ainsi dire aucun impact sur le nombre de listes électorales au niveau provincial, si ce n'est que ce nombre est en diminution par rapport aux élections de 2006 pour lesquelles davantage de sièges étaient à pourvoir (308 listes). Nous verrons également dans une prochaine section que les alliances électorales sont totalement absentes du scrutin provincial. Cette absence d'alliances électorales et ce grand nombre de listes par district peuvent ainsi en partie s'expliquer par un système électoral plus proportionnel et par une plus grande facilité de composer les listes et de proposer des listes complètes.

3. Les élections provinciales : l'offre électorale

Ces différences importantes en ce qui concerne le nombre de listes par circonscriptions électorales pour les élections communales et provinciales s'accompagnent d'importantes différences en ce qui concerne d'autres phénomènes liés à la stratégie d'offre électorale des partis. Dans cette section, nous nous pencherons plus particulièrement sur trois phénomènes : le type de listes, le nom des listes et les candidats qui les composent.

3.1. Types et noms des listes

Cet ouvrage repose en grande partie sur une typologie des listes participant aux élections communales. Les 1 012 listes présentes au niveau communal ont été divisées en cinq catégories : listes nationales, listes quasi-nationales, liste quasi-locales, listes locales et alliances électorales²⁷⁹. L'application de cette typologie au niveau provincial démontre la spécificité du niveau local par rapport aux autres niveaux de pouvoir. Les critères pour distinguer ces listes sont relativement identi-

²⁷⁸ Pas moins de 12 listes se présentaient dans le district électoral de Nivelles tandis que seulement cinq listes se présentaient dans celui de Bouillon.

²⁷⁹ Pour plus d'informations sur cette typologie et l'opérationnalisation de ces différentes catégories, voir le chapitre premier de cet ouvrage.

ques. Premièrement, les listes dites « nationales » correspondent aux listes qui ont adopté le nom officiel d'un parti national existant. Sont considérés comme partis nationaux les partis qui ont obtenu au moins un siège lors des élections fédérales de 2010, à savoir le CDH, Ecolo, FDF²⁸⁰, MR, PP²⁸¹ et PS du côté francophone, auxquels nous ajoutons le PTB+. Deuxièmement, sont considérées comme « quasi-nationales » les listes dont le nom ne correspond pas exactement à un parti national, mais affiche clairement son affiliation à celui-ci, ou dont la majorité des candidats présents sur cette liste sont officiellement membre d'un même parti national. Troisièmement, les listes « quasi-provinciales » s'assurent de la présence sur la liste d'une personnalité politique d'envergure régionale, nationale ou européenne ou sont attachées à un parti avec une ambition régionale mais qui demeurent des phénomènes provinciaux et ne parviennent qu'à présenter des listes dans un nombre limité de districts électoraux. Quatrièmement, les listes « provinciales » concernent des phénomènes politiques et des candidats purement provinciaux qui ne peuvent – de près ou de loin – être rattachés à un parti politique existant au-delà des limites de la province ou du district électoral en question. Enfin, sont considérées comme alliances électorales les listes composées d'un majorité de candidats rattachés à au moins deux partis politiques différents.

Tableau 9.2. Types de listes (élections communales et provinciales)

	Provinciales	Communales	Différentiel
Listes nationales	72,2 %	45,0 %	- 27,2 %
Listes quasi-nationales	0,0 %	9,8 %	9,8 %
Listes quasi-locales/provinciales	26,4 %	11,2 %	- 15,2 %
Listes locales/provinciales	1,4 %	20,6 %	19,2 %
Alliances	0,0 %	13,5 %	13,5 %
Total	100 %	100 %	

Le tableau 9.2 représente les proportions des différents types de listes électorales par niveau de pouvoir (communal et provincial). Les différences entre les listes en présence lors de ces deux élections – bien qu'organisées de manière simultanée – sont plus que significatives. Si les listes nationales sont les plus représentées dans les deux élections, nous observons exactement 200 listes nationales lors des élections provinciales (sur un total de 277 listes). Les six formations politiques identifiées comme partis nationaux (CDH, Ecolo, FDF, MR, PS et PTB+) sont présentes dans les 33 districts électoraux francophones, à l'exception du PTB+ dans trois districts (Arlon, Bouillon et Neufchâteau). Ces partis politiques se présentent tous sous leur nom national, expliquant l'absence complète de listes quasi-nationales lors des élections provinciales. Le district électoral germanophone d'Eupen constitue une exception puisque s'y présentent une liste CSP (« *Christlich Soziale Partei* », apparentée au CDH), une liste SP (« *Sozialistische Partei* », apparentée au PS) et une liste PFF-MR (« *Partei für Freiheit und Fortschritt* »). Par définition, les FDF ne

²⁸⁰ Ce parti s'est scindé du MR le 25 septembre 2011, emmenant avec lui trois députés fédéraux.

²⁸¹ Ce parti ne présente aucune liste lors des élections provinciales, au contraire de son seul élu – Laurent Louis, exclu du PP – qui présente une liste MLD dans trois districts provinciaux.

se présentent pas dans ce district électoral tandis qu'Ecolo et le PTB+ s'y présentent sous leur nom francophone. Enfin, aucun parti national ne se présente en alliance avec un autre parti national ou avec une liste locale, expliquant l'absence complète d'alliances électorales lors des élections provinciales.

Si l'on compare ces données avec celles collectées pour le niveau communal²⁸², on aperçoit différents types de stratégies. D'un côté, le parti Ecolo a adopté une stratégie cohérente dans les deux niveaux de pouvoir, consistant à se présenter dans un maximum de cas sous son nom propre. C'est ainsi le cas pour 155 communes sur 262 et pour 34 districts provinciaux sur 34. Par contre, trois autres partis traditionnels francophones (CDH, MR et PS) ont mis en œuvre des options différentes au niveau communal, d'une part et au niveau provincial, d'autre part. D'un côté, le pragmatisme a été privilégié puisque ces partis se présentaient dans certaines communes sous le nom officiel du parti, dans d'autres sous un nom apparenté, ou bien enfin sous la forme d'alliances électorales. D'un autre côté, ces trois partis se sont présentés dans la quasi-totalité des districts provinciaux sous leur nom propre. Néanmoins, ces quatre partis ont en commun de se présenter, sous une forme ou une autre, dans un maximum de communes et de districts provinciaux.

Ce n'est pas le cas pour le PTB+ et le FDF puisque ces deux partis ont adopté une stratégie différente. En effet, le PTB+ a fait le choix de s'investir principalement dans les élections provinciales plutôt que dans les élections communales. Par exemple, ce parti présente une liste dans les deux districts provinciaux du Brabant wallon et trois districts de la province du Luxembourg mais dans aucune commune de ces provinces. Au total, le PTB+ s'est présenté dans seulement 13 communes wallonnes (sur 262)²⁸³ alors qu'il était présent dans 31 districts provinciaux (sur 34). La stratégie du FDF est identique puisque ce parti se ne présente que dans 23 communes (principalement dans la province du Brabant wallon) et dans pas moins de 33 districts provinciaux.

Contrairement aux élections communales, la seconde catégorie en importance lors du scrutin provincial est celle des listes quasi-provinciales. Pas moins de 73 listes ont dans leur rang un mandataire politique régional, national ou européen ou sont attachées à un parti avec une ambition régionale mais qui demeurent des phénomènes provinciaux et ne parviennent à présenter des listes dans un nombre limité de districts électoraux. Une exception à cette catégorisation se trouve principalement dans le cas des listes RWF (Rassemblement Wallonie-France) qui sont présentes dans tous les districts électoraux wallons, à l'exception de Bouillon et d'Eupen²⁸⁴. Les autres listes quasi-provinciales ne se présentent que dans un nombre limité de districts électoraux, à l'instar de Belg-Unie (cinq districts), de DN (quatre districts), du Front de Gauche (deux districts), du FN-Belge (deux districts), du

²⁸² Pour plus d'informations sur le nom des listes, voir le chapitre deux de cet ouvrage.

²⁸³ Bien que certains membres de ce parti se sont portés candidats sur d'autres listes, à l'instar des trois candidats PTB+ sur la liste « Tous ensemble » à Fexhe-le-Haut-Clocher.

²⁸⁴ La stratégie électorale de ce parti est intéressante puisque – à l'inverse du PP – ce parti ne se présente dans aucune commune wallonne mais bien dans la quasi-totalité des districts électoraux (32 sur 34) pour les élections provinciales.

FNW (quatre districts), de LEPEN (un district), du MLD (trois districts), de Nation (un district), de NWA (deux districts), du Parti des Pensionnés (trois districts), du Parti Pirate (sept districts) et du RW (sept districts).

Enfin, la dernière catégorie concerne les listes provinciales. En 2012, elles n'étaient qu'au nombre de quatre : la liste « GPS » (Groupement des progressistes sociaux) et la liste « Pour Huy » dans le district électoral de Huy²⁸⁵, la liste « MS plus » dans celui de Waremme et la liste « NEW » (Nouvel Élan Wallon) dans le district électoral de Verviers. Il est intéressant de remarquer que ces quatre listes sont liées avec une liste éponyme se présentant lors du scrutin communal. Ainsi une liste « GPS » et une liste « Pour Huy » se présentait également dans la commune de Huy, tandis qu'une liste « MS plus » se présentait également dans la commune de Braives (district électoral de Waremme) et qu'une liste « NEW » se présentait également dans les communes de Verviers et Pepinster, situées dans le district électoral de Verviers. Ainsi, nous pouvons douter de l'existence de listes purement provinciales lors des élections provinciales en Wallonie. Au contraire, ces listes sont issues de listes locales qui se présentent également au niveau provincial afin de maximiser leurs chances de succès.

3.2. Les candidats aux élections provinciales

La composition des listes diffère fortement entre les élections communales et les élections provinciales. Le caractère complet d'une liste (c'est-à-dire si la liste présente un nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir) est un élément important dans la compréhension de l'offre électorale au niveau communal. Cet élément perd de son importance au niveau provincial puisque – étant donné le faible nombre de sièges à pourvoir par district électoral – la grande majorité des listes sont parvenues à présenter des listes complètes²⁸⁶.

Mais la différence fondamentale en ce qui concerne les candidats aux scrutins communaux et provinciaux se situe au niveau des incompatibilités de fonction²⁸⁷. Depuis 2005²⁸⁸, toute une série de mandataires publics ne peuvent faire partie des conseils et des collèges provinciaux. Contrairement au niveau communal où le chef de l'exécutif communal sortant – à savoir le bourgmestre – joue un rôle prépondérant en ce qui concerne les stratégies électorales (par exemple, les listes intitulées « Liste du bourgmestre ») ou les résultats électoraux, le gouverneur ne

²⁸⁵ Cette liste est la seule qui fait explicitement référence à un nom de commune et/ou un nom de district provincial. Contrairement aux élections communales où de nombreuses listes font référence aux institutions communales ou au nom de la commune, aucune des 277 listes ne fait référence dans son nom officiel au niveau provincial.

²⁸⁶ Les exceptions sont principalement à trouver du côté des listes d'extrême-droite, telles de la liste LEPEN (3 candidats sur un maximum de 9 dans le district de Gembloux) ou la liste DN (2 candidats sur un maximum de 16 dans le district de Nivelles).

²⁸⁷ Une incompatibilité ne signifie pas une inéligibilité. Rien n'empêche un mandataire public frappé d'une incompatibilité de participer aux élections.

²⁸⁸ Article L2212-74 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

peut siéger au conseil provincial²⁸⁹. Cette incompatibilité implique que le gouverneur ne participe pas aux élections, entraînant une moins grande personnalisation des élections (il n'y a par définition pas de « Liste du gouverneur ») et potentiellement un impact sur les résultats électoraux des partis issus de la majorité sortante. Les membres de l'exécutif provincial sortant – les députés provinciaux – peuvent quant à eux bien entendu faire campagne sur leur bilan personnel.

Les élections communales en Wallonie sont caractérisées par la présence de mandataires issus d'un autre niveau de pouvoir²⁹⁰. Il n'est pas rare de voir figurer sur une liste électorale locale un député, voire un ministre, régional ou fédéral. La présence de ces mandataires sur une liste a un impact certain sur la stratégie adoptée par la liste et sur son résultat électoral. Au niveau des élections provinciales, l'incompatibilité est étendue à ces mandataires : les députés régionaux, communautaires, fédéraux et européens, les ministres et secrétaires d'état régionaux, communautaires et fédéraux, ainsi que les membres de la commission européenne. Ainsi, en Région wallonne aucun parlementaire, ministre ou membre de la commission européenne n'est candidat aux élections provinciales²⁹¹. Conjugée à l'absence du gouverneur des listes électorales, l'absence de mandataires issus d'un autre niveau de pouvoir a un impact direct sur la stratégie électorale, sur la composition de la liste et sur la professionnalisation des candidats aux élections provinciales.

4. Les résultats des élections communales et provinciales

Dans cette section consacrée aux résultats électoraux dans les provinces et communes wallonnes (c'est-à-dire la demande électorale), nous nous focaliserons sur les quatre principaux partis francophones dans un souci de cohérence avec les chapitres présentés dans cet ouvrage et étant donné le faible résultat électoral enregistré par les autres listes électorales²⁹². La méthodologie utilisée afin de comparer les performances électorales de ces partis est identique à celle utilisée dans le premier chapitre de cet ouvrage et consiste en une agrégation des résultats pour chaque commune au niveau provincial²⁹³. Cette méthode – malgré des écueils méthodologiques – a été utilisée par de nombreux auteurs, dans le sillage de Van

²⁸⁹ Il en va de même pour les vice-gouverneurs et gouverneurs adjoints.

²⁹⁰ Voir le chapitre cinq de cet ouvrage.

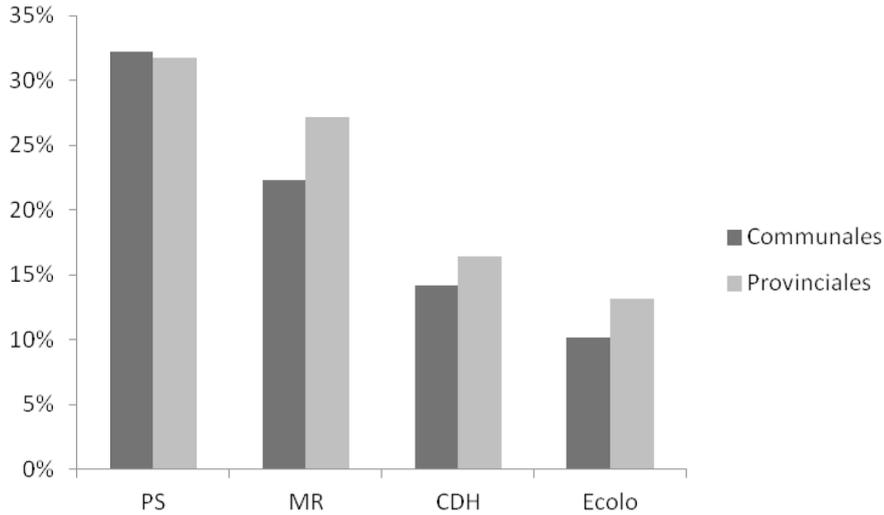
²⁹¹ À l'exception du député fédéral Laurent Louis qui se présente aux élections communales et provinciales sur la liste MLD.

²⁹² Les meilleurs résultats des autres listes nationales sont ceux obtenus par PTB+ dans la province de Liège (4,71 % des voix et deux sièges) et par le FDF dans la province du Brabant wallon (4,28 % des voix et deux sièges également). Aucune liste quasi-provinciale ou provinciale n'a obtenu de sièges lors des élections provinciales de 2012. Le meilleur résultat obtenu par une liste non-nationale se situe dans la province du Brabant wallon où le parti Pirate a obtenu 2,61 % des voix.

²⁹³ La seule exception réside dans la province de Liège où les listes se présentant dans des communes germanophones n'ont pas été incluses dans le calcul des résultats électoraux présentés dans ce chapitre.

de Put qui a comparé les élections communales de 1964 agrégées au niveau provincial avec les élections nationales de 1965²⁹⁴.

Figure 9.1. Résultats électoraux (élections communales et provinciales de 2012)



La comparaison des résultats des élections communales et provinciales de 2012 confirme une certaine homogénéité du vote en Wallonie (voir figure 9.1). Tout d’abord, la hiérarchie entre les différents partis francophones semble respectée pour ces deux scrutins. Le PS est le premier parti wallon (environ 32 % des voix) suivi par le MR, le CDH et Ecolo. Ensuite, les différences observées par province entre ces deux élections semblent relativement limitées (voir tableaux 9.3 à 9.6). En d’autres mots, lorsqu’un parti obtient un bon score électoral dans une province, cela se traduit à la fois dans le vote communal et dans le vote provincial. Par exemple, le PS obtient ses meilleurs résultats communaux et provinciaux dans la province du Hainaut tandis que le même schéma s’observe pour le score du MR dans la province du Brabant wallon, pour le CDH dans la province du Luxembourg et pour Ecolo dans la province du Brabant wallon. *A contrario*, le PS enregistre sa moins bonne performance électorale aux niveaux communal et provincial dans la province du Brabant wallon, tandis que le même schéma s’observe pour le faible score du MR dans la province du Hainaut et pour le CDH dans la province du Brabant wallon. Ecolo fait figure d’exception puisque sa moins bonne performance électorale communale s’observe dans la province du Luxembourg tandis que sa moins bonne performance électorale provinciale s’enregistre dans la province du Hainaut.

²⁹⁴ VAN DE PUT, G., « Verschuivingen in de partijkeuze. Een vergelijking van de gemeenteraadsverkiezingen 1964 en de parlementaire verkiezingen 1965 », *Res Publica*, vol. 12, n° 3, 1970, pp. 339-377.

Néanmoins, certaines différences entre le vote communal et le vote provincial peuvent s'observer. Tout d'abord, les quatre principaux partis francophones obtiennent ensemble plus de voix lors du scrutin provincial que lors des élections communales. Pas moins de 88,5 % des voix ont été attribuées à l'un de ces quatre partis aux élections provinciales tandis que ce chiffre atteint 78,9 % pour les élections communales. Ce différentiel de près de 10 % s'explique en partie par les résultats électoraux obtenus par les nombreuses listes locales lors des élections communales. Ensuite, des différences conséquentes sont à observer pour le résultat provincial de certains partis. Si le différentiel entre les élections communales et provinciales est inférieur à un pour cent dans le cas du PS et d'Ecolo dans le Brabant wallon et du PS à Liège, ce n'est pas le cas pour d'autres provinces. Le différentiel le plus important s'enregistre pour le MR à Liège (6,6 %) et à Namur (6,2 %) et pour le PS au Luxembourg (5,9 %).

Tableau 9.3. Résultats électoraux par province : PS

	Provinciales	Communes	Différentiel
Brabant wallon	17,3 %	16,6 %	- 0,7 %
Hainaut	39,7 %	42,5 %	2,8 %
Liège	32,9 %	33,7 %	0,8 %
Luxembourg	23,0 %	17,1 %	- 5,9 %
Namur	27,8 %	24,9 %	- 2,9 %
Wallonie	31,7 %	32,2 %	0,5 %

Source : Élections provinciales : Région wallonne. Élections communales : calculs propres.

Une analyse plus approfondie des résultats pour ces deux élections par parti et par province délivre d'autres enseignements. Comme indiqué plus haut, le PS est le premier parti de Wallonie lors des élections communales et provinciales de 2012. Globalement, les résultats électoraux de ce parti sont identiques aux deux niveaux de pouvoir (32,2 % pour les communales et 31,7 % pour les provinciales), mais les résultats sont fortement variables en fonction des provinces. Ainsi, le PS tend à maximiser son score électoral aux communales dans les provinces où il est dominant et à obtenir moins de voix pour ces mêmes élections dans les provinces où il n'est pas le parti dominant. Par exemple, il obtient 2,8 % de voix supplémentaires aux élections communales dans le Hainaut tandis qu'il « perd » 5,9 % de voix dans le Luxembourg. *A contrario*, les résultats de ce parti lors des élections provinciales semblent plus homogènes. La dynamique électorale du PS semble être celle du renforcement de son implantation locale dans certaines communes (essentiellement dans le Hainaut et à Liège), alliée à une stratégie à l'échelle régionale et qui se traduit dans un score élevé lors des élections provinciales.

Tableau 9.4. Résultats électoraux par province : MR

	Provinciales	Communes	Différentiel
Brabant wallon	42,4 %	38,5 %	- 3,9 %
Hainaut	23,2 %	20,2 %	- 3,0 %
Liège	26,9 %	20,3 %	- 6,6 %
Luxembourg	26,1 %	22,3 %	- 3,8 %
Namur	29,8 %	23,6 %	- 6,2 %
Wallonie	27,2 %	22,3 %	- 4,9 %

Source : Élections provinciales : Région wallonne. Élections communales : calculs propres.

Le MR se classe deuxième lors des élections communales et provinciales de 2012. Mais, contrairement au PS, les résultats de ce parti sont plus homogènes par province pour ces deux élections, même s'il enregistre un meilleur score dans la province du Brabant wallon. Ainsi, le score du MR dans les quatre autres provinces varie entre 20,2 % et 23,6 % pour les élections communales et entre 23,2 % et 29,8 % pour des élections provinciales. Cette homogénéité s'observe également si l'on compare les élections à ces deux niveaux de pouvoir. En comparaison avec les élections communales, le MR obtient de meilleurs résultats lors des élections provinciales dans toutes les provinces wallonnes. En moyenne, ce parti obtient 4,9 % de voix supplémentaires lors du scrutin provincial. La dynamique électorale du MR semble clairement être orientée vers le niveau supra-local – voire le niveau régional – puisque ce parti obtient plus de voix lors des élections provinciales y compris dans le Brabant wallon où ce parti enregistre ses meilleures performances locales.

Tableau 9.5. Résultats électoraux par province : CDH

	Provinciales	Communes	Différentiel
Brabant wallon	12,3 %	10,2 %	- 2,1 %
Hainaut	14,4 %	12,9 %	- 1,5 %
Liège	15,5 %	13,0 %	- 2,5 %
Luxembourg	35,0 %	30,7 %	- 4,3 %
Namur	19,9 %	21,1 %	1,2 %
Wallonie	16,4 %	14,2 %	- 2,2 %

Source : Élections provinciales : Région wallonne. Élections communales : calculs propres.

Le CDH est le troisième parti wallon par ordre d'importance et enregistre des résultats électoraux relativement comparables aux niveaux communal et provincial. Ce parti obtient en moyenne 14,2 % des voix aux élections communales et légèrement plus lors des élections provinciales (16,4 %). Ce schéma se répète de manière identique dans les provinces du Brabant wallon, Hainaut et Liège. Les exceptions se situent au Luxembourg, province dominée par le CDH lors des élections communales mais surtout lors des élections provinciales, et également dans la province de Namur où ce parti enregistre un meilleur score lors des élections com-

municipales que lors du scrutin provincial. Mis à part dans cette province, la stratégie électorale du CDH tend à favoriser de meilleurs résultats de ce parti lors des élections provinciales.

Tableau 9.6. Résultats électoraux par province : Ecolo

	Provinciales	Communes	Différentiel
Brabant wallon	16,3 %	15,5 %	- 0,8 %
Hainaut	10,9 %	7,9 %	- 3,0 %
Liège	14,8 %	11,2 %	- 3,6 %
Luxembourg	11,6 %	6,8 %	- 4,8 %
Namur	14,0 %	13,0 %	- 1,0 %
Wallonie	13,2 %	10,1 %	- 3,1 %

Source : Élections provinciales : Région wallonne. Élections communales : calculs propres.

Enfin, le parti Ecolo – tout comme le MR et le CDH – enregistre de meilleurs scores lors des élections provinciales que lors du scrutin communal et ce dans les cinq provinces wallonnes. Cependant, ce parti enregistre une plus grande variation de ses performances électorales au niveau communal (entre 6,8 % et 15,5 %), en comparaison du niveau provincial (entre 10,9 % et 16,3 %). Contrairement aux autres principaux partis francophones, Ecolo obtient des résultats électoraux relativement proches dans les différentes provinces.

5. Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'étudier les élections provinciales afin de mieux appréhender certaines spécificités liées aux stratégies partisanes et aux résultats du scrutin communal. La comparaison avec les mêmes phénomènes au niveau provincial est intéressante à plus d'un titre puisque ces élections se déroulent de manière simultanée et voient essentiellement les mêmes partis nationaux s'affronter. Cependant, d'importantes différences en ce qui concerne l'électorat, le système électoral en vigueur et les règles spécifiques concernant les incompatibilités pour certains mandataires politiques rendent cette comparaison délicate. Elle permet toutefois de retenir certains enseignements.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'offre électorale, les élections provinciales voient s'affronter un nombre plus important de listes par circonscription. Mais ce nombre plus important de listes en concurrence ne favorise par l'éclosion et le succès électoral de listes provinciales ou quasi-provinciales. Que du contraire, les élections provinciales apparaissent encore plus dominées par les partis politiques nationaux que le scrutin communal. Ceux-ci se présentent dans la quasi-totalité des circonscriptions sous leur nom propre et rassemblent une proportion de voix plus importantes que lors des élections communales. En raison des règles d'incompatibilités, cette plus importante nationalisation des élections provinciales va de pair avec une

absence presque totale de mandataires issus d'un niveau de pouvoir supérieur sur les listes électorales.

Ensuite, en ce qui concerne la demande électorale (à savoir le vote exprimé par l'électeur), les principaux partis francophones – hormis le PS avec un différentiel positif de 0,5 points de pourcentage seulement – obtiennent de moins bons résultats électoraux aux élections communales si on les compare au scrutin provincial qui a lieu le même jour. Les élections communales voient entrer en concurrence un plus grand nombre de listes locales ou de mouvements apolitiques qui séduisent une part significative de l'électorat. Néanmoins, l'image et la réputation nationale des partis n'expliquent pas cette différence entre les deux scrutins puisqu'un parti comme Ecolo qui se présente dans un grand nombre de communes sous son nom propre enregistre également moins de votes aux élections communales qu'aux élections provinciales (- 3,1 %). *A contrario*, le CDH, qui ne présente qu'une seule liste étiquetée « CDH » dans les 27 communes du Brabant wallon, enregistre également moins de votes aux élections communales en comparaison du scrutin provincial (- 2,1 %). L'explication de cette différence n'est donc pas à chercher du côté des partis nationaux et de l'offre électorale.

L'explication de ces résultats électoraux différents selon le niveau de pouvoir est peut-être à trouver du côté de l'électeur et de l'image qu'il a de l'institution provinciale. Le modèle des élections de second-ordre²⁹⁵ implique que l'électeur établit une hiérarchie mentale entre les élections (particulièrement lorsqu'elles se produisent de manière simultanée) et que cette lecture de l'importance comparée a une influence sur le comportement de vote. Ce modèle prédit que les élections de premier-ordre voient le succès des grands partis et des partis de la majorité, tandis que les élections de second-ordre voient le succès de petits et nouveaux partis et des partis de l'opposition. De futures analyses plus approfondies sont nécessaires afin d'évaluer si la taille du parti, son caractère récent et sa présence dans la majorité sortante a plus ou moins d'impact sur son résultat aux élections communales que son lien avec un parti national existant.

Enfin, dans cette analyse comparée des résultats électoraux au niveau communal et provincial, l'exception se situe du niveau du PS (et dans une moindre mesure du CDH dans la province de Namur) puisque ce parti rassemble plus de votes lors des élections communales que lors du scrutin provincial dans les deux provinces dominées par ce parti, à savoir le Hainaut et Liège. Cette déviation par rapport à la tendance observée pour les autres partis francophones dans toutes les provinces wallonnes requiert une analyse plus approfondie. Outre les éléments étudiés dans cet ouvrage concernant les élections communales (comme par exemple le type de listes, la composition de la liste, la présence de candidats d'ouverture, etc.), cette

²⁹⁵ Pour plus d'informations sur ce modèle, voir DANDOY, R., et SCHAKEL, A. H. (dir.), *Regional and National Elections in Western Europe. Territoriality of the Vote in Thirteen Countries*, Palgrave, Houndmills, Basingstoke (à paraître, 2013).

spécificité nécessite l'étude d'éléments complémentaires liés, par exemple, aux caractéristiques de certains candidats, à l'idéologie des listes en présence ou à la campagne médiatique.

6. Bibliographie

- BLAISE, P., DE COOREBYTER, V. et FANIEL, J., « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012 », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 2150-2151, 2012, pp. 1-138.
- DANDOY, R., et SCHAKEL, A. H. (dir.), *Regional and National Elections in Western Europe. Territoriality of the Vote in Thirteen Countries*, Palgrave, Houndmills, Basingstoke (à paraître, 2013).
- VALCKE, T., REYNAERT, H., STEYVERS, K. et ACKAERT, J., « De provincieraadsverkiezingen van 8 oktober 2006. Electoral tendensen in Vlaanderen en Wallonia », *Res Publica*, vol. 49, n° 2-3, 2007, pp. 443-477.
- VAN DE PUT, G., « Verschuivingen in de partijkeuze. Een vergelijking van de gemeenteraadsverkiezingen 1964 en de parlementaire verkiezingen 1965 », *Res Publica*, vol. 12, n° 3, 1970, pp. 339-377.
- WAUTERS, B., *De kracht van de voorkeurstem in stad en dorp*, Louvain, KULeuven, Afdeling Politologie, 2000.